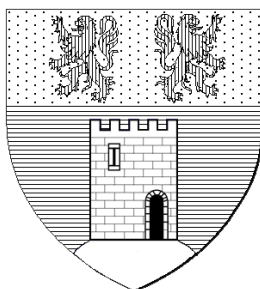


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en accueillant Sophie AUDIBERT, Secrétaire qui s'est beaucoup impliquée dans la préparation du budget dans un contexte familial et professionnel difficile.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le Conseil Municipal ne s'est pas réuni au mois de mars mais deux réunions de travail avec les exploitants du bar ont permis de discuter et d'avancer sur le fond, l'objectif étant de finaliser la convention et de partir sur de bonnes bases.

La permanence du secrétariat de mairie assuré par Céline TRUCHET durant l'absence de Sophie AUDIBERT s'est effectuée dans de très bonnes conditions.

Dans l'impossibilité de récupérer le fichier adresses de Daniel BERNARD, Robert LAUGIER et Sophie ont travaillé sur un fichier unique centralisant les adresses disponibles. Il sera enrichi au fur et à mesure de la transmission des

Établi le : 15/05/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

adresses mail des personnes intéressées. Cela devrait permettre la reprise de la diffusion des informations municipales.

L'acte administratif d'acquisition du terrain BOREL/RIGAT a été signé le 28 mars. Il est en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de Valence. La passation de l'achat par acte administratif a permis d'économiser plusieurs milliers d'euros.

La procédure devant le Tribunal Administratif de Grenoble engagée contre la Commune par les CARON-CAUCHOIS suit son cours. L'avocat de la Commune a transmis le mémoire en réplique de la partie adverse en sollicitant des observations. Une réunion a donc été organisée par le Maire avec son prédécesseur René TREMORI et Philippe AMIC, Premier-Adjoint, qui sont nommément cités dans le mémoire. Les éléments de réponses point par point aux accusations et demandes des CARON-CAUCHOIS ont été apportés. Les demandes des CARON-CAUCHOIS s'élèvent à plus de 170 000 €. La procédure en première instance devrait durer encore de nombreux mois avant qu'un jugement n'intervienne.

Une première réunion de relance du Comité des Fêtes a rassemblé des jeunes et de moins jeunes. Plusieurs participants ont manifesté le souhait de s'investir et de compléter le programme traditionnel par un tournoi de sixte. Une nouvelle réunion sera organisée en mai.

La demande de DETR pour le multiservice a été retenue. Une subvention de 4 515 € a été attribuée pour le multiservice. Le Préfet a été remercié et invité à se rendre sur la Commune comme il en a manifesté le souhait.

La société EIFFAGE a accepté la proposition de réaliser le programme de voirie 2015 (réfection du Chemin du Château et de l'impasse des Jardins) moyennant le prix de 34 000 €.

Le loto organisé sous la coordination active de Michèle AMIC a été un succès. Il a permis de dégager un bénéfice de 1 360 €.

Les analyses d'eau sont bonnes. La station d'épuration sera contrôlée par le SATESE le 15 avril 2015.

Dans le cadre des élections départementales, deux listes ont tenu des réunions sur la Commune. Les opérations de vote se sont déroulées dans de bonnes conditions. Un travail de révision des listes électorales sera organisé après les élections régionales.

Lecture est donnée par le Maire des délibérations de régularisation prises en urgence suite à la dernière séance du Conseil : recrutement d'un agent contractuel (*délibération n°2015-06*).

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Par ce qu'il s'agit de la première séance budgétaire pour plusieurs conseillères ou conseillers, le Maire donne quelques explications sur les grandes étapes budgétaires.

Sur la méthode, traditionnellement le Budget était préparé avec le Trésorier avec des pratiques différentes selon le trésorier. Les problèmes de santé rencontrés par la Trésorière ont amené cette année la Commune à préparer elle-même son projet de budget, avec un contrôle à posteriori par Madame FREYDIER.

Le cycle budgétaire comporte différentes étapes successives : les orientations budgétaires qui définissent les actions à conduire, le budget prévisionnel qui précise les montants de dépenses affectées aux opérations en dépenses et des recettes. Pour réajuster les dépenses et les recettes en cours d'exercice on procède soit à des décisions modificatives soit des budgets supplémentaires si les ajustements sont importants.

L'exercice budgétaire terminé, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des dépenses et des recettes effectuées par la collectivité. Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

L'état de rapprochement a été fait par Sophie avec Madame FREYDIER. Il en ressort :

- en fonctionnement des recettes de 234 371.64 € et des dépenses de 188 542.79 € soit un excédent de 45 828.85 €,

- en investissement des recettes de 208 541.70 € pour des dépenses de 54 358.47 € soit un excédent de 154 183.23 €.

Le résultat de l'exercice, sections cumulées est de 154 183.23 € + 45 828.85 € soit 200 012.08 €.

L'importance de cet excédent est à relativiser compte-tenu du décalage entre la réalisation des chantiers et les mandatements.

Suite à cette présentation, le Maire quitte la salle du conseil et la présidence est transférée au Premier Adjoint qui soumet le compte administratif au vote du conseil municipal.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Premier Adjoint invite alors le Maire à reprendre la présidence et à poursuivre l'ordre du jour.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la section de Fonctionnement sont affectés à l'unanimité au budget 2015 comme suit (délibération n°2015-14) :

Au compte 1068 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) à concurrence de : 90 117,15 €

À la ligne 002 :

Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (R002) à concurrence de : 0 €.

4- VOTE DES TAUX ET DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Au cours du débat d'orientations budgétaires intervenu lors du dernier Conseil, décision a été prise de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour différentes raisons (situation économique, potentiel financier élargi, pression fiscale globale). Compte-tenu des baisses de dotations, il sera nécessaire plus que jamais de mobiliser toutes les sources d'économies (*délibération n°2015-15*).

Néanmoins il est nécessaire de réajuster les redevances pour tenir compte des reversements à l'Agence de l'Eau. Il s'agit de simples adaptations. Ceci d'autant plus que des travaux sont régulièrement réalisés pour assurer l'alimentation en eau et que la construction de la nouvelle station d'épuration n'a pas été répercutée sur la facturation assainissement. A l'unanimité, il est décidé de réajuster les éléments constitutifs de la redevance de la manière suivante :

Forfait assainissement : passe de 45 € à 46 € (*délibération n°2015-17*),

Redevance pollution domestique (taxe Agence de l'Eau sur l'eau) : 29 €,

Redevance modernisation des réseaux de collecte (taxe Agence de l'Eau sur l'assainissement) : 25 € (*délibération n°2015-16*).

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire rappelle que la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts conjuguée à la baisse permanente des dotations font du budget un budget très serré.

Pour financer une partie de la part communale des investissements divers (hangar, multiservice, appartement de l'école) un prêt a été sollicité auprès du Crédit Agricole pour un montant de 65 000 € sur 15 ans à un taux de 1.7 %. Afin de réduire le coût du crédit, il est décidé d'opter pour un remboursement trimestriel. Le Maire est mandaté pour régulariser le dossier (*délibération n°2015-18*).

Sophie présente le détail des inscriptions en dépenses et en recettes par article et par chapitre.

Le Budget Primitif 2015 s'établit donc :

En fonctionnement : 204 954,76 €

En Investissement : 422 198,33 €, dont 316 034 € de restes à réaliser en dépenses, et 74 595 € de restes à réaliser plus 132 005 € d'excédent d'Investissement reporté en recettes.

Suite à cette présentation, le Budget Primitif 2015 est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

6- VALIDATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU MULTISERVICE

Le document a été travaillé au cours de plusieurs réunions. De nombreux points ont été précisés. La convention intègre ainsi l'évolution du bistrot communal vers un multiservice.

Comportant les droits et obligations des parties ainsi qu'une période d'essai qui prendra fin au 31 mai, elle est adoptée à l'unanimité (*délibération n°2015-19*).

7- VOTE DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Parce que l'implantation du multiservice dans une partie de la salle des fêtes peut poser problème lors de sa mise à disposition du public, un règlement d'utilisation a été élaboré pour organiser les choses.

Lecture est donnée de ce règlement qui est adopté à l'unanimité. Il sera remis lors de chaque demande de prêt de la salle des fêtes (*délibération n°2015-20*).

8- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Les budgets (budget principal, budget annexe ordures ménagères, budget annexe SPANC) ont été votés à l'unanimité le 9 avril. En recettes, ils ne comportent pas de hausse d'impôts. En dépenses, l'installation de molochs est prévue ainsi qu'une enveloppe destinée à redynamiser le haut de la vallée de la Méouge par la création d'un espace aquatique au niveau de Salérans.

Columbarium : les travaux vont être lancés. Le devis de l'entreprise CARTIER, moins-disante, est retenu. La dalle sera réalisée avec l'appui des employés de la Communauté de Communes en fonction des indications à recueillir auprès de l'entreprise CARTIER. Le prix de commercialisation est fixé à 300 € pour une concession trentenaire (*délibération n°2015-21*). Des règles préciseront les normes pour les plaques à la charge des familles afin de garantir une harmonie de l'ensemble.

Voirie : Le Chemin de Saint Marc sera repris sur 15 m² pour prévenir toute aggravation. Du gravier sera transporté sur le chemin des Iscles afin de reboucher les ornières. Le trou à côté de la grille située au début de la Grand'Rue sera rebouché lui aussi.

Bâtiments communaux :

- *Salle de classe de l'ancienne École* : Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES souhaitent se relocaliser de préférence sur Lachau. Pour ce faire et parce qu'ils contribuent grandement à la notoriété de la commune, à la qualité de vie des habitants du secteur et au-delà et à l'activité économique et sociale, il leur a été présenté le local de la Mutte ainsi que le terrain BOREL/RIGAT qui pourrait être loué en vue de la construction d'un bâtiment selon des modalités juridiques à étudier.

Lors de l'arrachage d'un frêne à proximité immédiate du local de l'ancienne salle de classe, le mur a été endommagé occasionnant des dégâts matériels. Déclaration a été faite à GROUPAMA ainsi qu'à la compagnie d'assurance des locataires. Le concours d'un expert a été sollicité pour définir la nature exacte des dommages et des travaux à réaliser.

- *Logement de l'ancienne école* : le chantier est livré, seuls manquent encore le repérage des disjoncteurs sur le tableau électrique et le remplacement d'un spot. Le bail, établi sous les directives du CALD, a été signé avec Fernand et Christiane ROUX avec prise d'effet au 15 avril 2015.

Gravas : dans le cadre de l'alimentation du hangar, le coffret de branchement du lot loué à David MARTIN sera repris et équipé d'un sous compteur.

Hangar communal : les travaux d'aménagement intérieur devraient reprendre début mai. Les panneaux seront alignés.

9- QUESTIONS DIVERSES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Stationnement du car de ramassage scolaire : le Maire donne lecture du compte-rendu de l'étude du Conseil Général et du courrier de Monsieur et Madame BERNARD. Il ressort de ces documents que le déplacement de la tête de ligne du bus de ramassage scolaire à l'entrée du village (ancien emplacement des bacs d'ordures ménagères) est inenvisageable pour des questions de coût, de maîtrise foncière et de respect de diverses règles. Un long débat ouvert à deux habitantes pétitionnaires de la Place du Monument s'en suit. En l'absence de consensus, il est décidé de matérialiser l'emplacement de la tête de ligne du ramassage scolaire sur le côté latéral gauche du monument parallèlement à l'arrière de la maison JOUVE (sous réserve de confirmation de leur accord). Un bilan sera tiré au terme de trois mois d'expérimentation (délibération n°2015-22).

Cour de la Forge : Denis PEUZIN a édifié un petit monticule en travers du passage dans la Cour de la Forge (ou cour du Château). Dans un premier temps un message lui a été adressé demandant une rencontre sauf à ce que cet obstacle soit supprimé. Le Conseil Municipal mandate le Maire et la deuxième Adjointe pour rencontrer dès le lendemain l'auteur de ce trouble de jouissance et trouver une solution pour que le passage puisse s'exercer dans des conditions normales.

Le syndicat CFDT du **Centre Hospitalier Intercommunal de Sisteron** attire l'attention des conseils municipaux sur des risques de diminution de lits et de personnel.

Les comptes rendus des réunions et programmes de l'**Office du Tourisme de Séderon** sont en ligne.

Le trou dans la Grand Rue à hauteur de l'ancienne maison CURNIER sera rebouché. Un panneau indicateur sera installé pour flécher l'aire de jeux à destination des camping-cars.

Les plaques des **numéros de maison** ont été posées par les agents communaux. Seules quelques plaques ont été rapportées en mairie car aucun emplacement fixe en bord de voie n'était disponible pour les poser. Une délibération complétant celle de 2011 (n°2011-27) doit être prise, pour régulariser quelques modifications appliquées dans l'établissement du numérotage (délibération n°2015-23). Un courrier explicatif sur la méthode de numérotation et précisant le numéro de chaque bâtiment sera adressé à l'occasion de la facturation eau & assainissement à tous les propriétaires ou occupants.

Une délibération est prise pour le **remboursement des frais** avancés par le Maire pour l'achat d'une gerbe pour les obsèques de Daniel BERNARD et des chauffages mobiles pour le marché de Noël, ces derniers ayant été commandés par internet (délibération n°2015-11).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 01 h 10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet